

Rapport P-93 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-93 intitulée: «Sécurité routière autour des écoles des Grottes, du Vidollet, de Beaulieu et des Cropettes».

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 8 septembre 2004)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-93 au Conseil administratif:

- en invitant les services de la Ville de Genève à déposer les requêtes nécessaires auprès de l'Office des transports et de la circulation et du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;
- en lui recommandant de créer un fonds de roulement pour les travaux d'urgence à effectuer aux abords des écoles.